Objet : Invitation individuelle à des permanences agricoles

Madame, Monsieur,
Dans le contexte de crise agricole, l'État met en œuvre l'engagement du Président de la République de vous apporter une réponse rapide et en proximité.

Ainsi dans l'Yonne, des échanges approfondis entre la profession agricole et les services de l'État sont en cours sur des propositions de simplification et sur la mise en œuvre de la contractualisation obligatoire entre les producteurs agricoles et leurs premiers acheteurs.

Afin de vous accompagner à titre plus individuel dans vos démarches administratives, vos projets de développement, ou les difficultés que vous rencontrez, le préfet de l'Yonne, à la demande du gouvernement, met en place immédiatement des permanences agricoles dans votre territoire.

Vous pourrez ainsi bénéficier d'une écoute et d'une prise en charge personnalisée qui viendra compléter les dispositifs existants dans l'Yonne comme la cellule REAGIR 89 pilotée par la chambre d'agriculture ou encore l'accompagnement proposé par la MSA.

Ces permanences, organisées par les services de l'État, auront lieu une fois par semaine à Auxerre, dans les locaux de la Direction départementale des territoires, mais aussi à Sens et à Avallon, dans les sous-préfectures.

Elles seront assurées par des agents de la Direction départementale des territoires, de la Direction départementale des finances publiques, et de la Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations.

Pour préparer au mieux ces permanences, faciliter votre accès aux bâtiments de l'administration et vous éviter d'attendre, je vous invite à vous inscrire sur l'un des créneaux proposés en envoyant un mail à l'adresse suivante : "ddt-permanences-agricoles@yonne.gouv.fr". Vous pouvez également appeler la Direction départementale des territoires au numéro suivant de 9H à 12H et de 14H à 16H30 du lundi au vendredi : 03 86 48 41 21.

Je vous remercie de votre attention et vous assure de mon soutien dans l'exercice de votre activité, essentielle pour la souveraineté alimentaire de notre pays.

Le préfet,

PASCAL JAN